

Règlement particulier du jeu de grattage de La Pacifique des Jeux dénommé « LUCKY TIKI »

Article 1 Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Pacifique des Jeux publié sur www.pdj.pf, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « LUCKY TIKI » visés dans les avis correspondants.

Article 2 Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250 000 de tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 100 F.CFP.

Article 3 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
4 lots de	500.000 F.CFP	2.000.000 F.CFP
2 500 lots de	1.000 F.CFP	2.500.000 F.CFP
5 000 lots de	500 F.CFP	2.500.000 F.CFP
27 000 lots de	200 F.CFP	5.400.000 F.CFP
33 000 lots de	100 F.CFP	3.300.000 F.CFP
67 504 lots formant un total de		15.700.000 F.CFP

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur un même ticket.

Article 4 Description du jeu

- 4.1 Il existe 3 modèles de ticket différents.
- 4.2 Chaque ticket est représenté par une grille composée de 3 lignes horizontales et de 3 lignes verticales, comportant 9 cases au total représentées par des points d'interrogation. Une case gain est associée à chaque ligne horizontale et à chaque ligne verticale.
- 4.3 L'élément inscrit sous la couche grattable de chaque case est un symbole représentant une croix ou un rond, à l'exclusion de tout autre symbole. Il y a en tout 9 symboles à découvrir.
- 4.4 Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque case « GAIN » sont des montants en francs, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, parmi les montants suivants : 100F, 200F, 500F, 1.000F, 500.000F, à l'exception de tout autre montant. Il y a au total six montants à découvrir.

- 4.5 Le joueur gratte les 9 cases et découvre, sous chaque case, un symbole représentant une croix ou un symbole représentant un rond, conformément au sous-article 4.3.
- 4.6 Le joueur gratte les 6 cases « GAIN » et découvre, sous chaque case, un montant en francs, inscrit en chiffre avec sa transcription en lettres, conformément au sous-article 4.4.
- 4.7 Si le joueur découvre, sous la couche grattable de la grille, 3 symboles représentant une croix ou 3 symboles représentant un rond, dans une même ligne horizontale ou verticale, le ticket est gagnant. Le joueur remporte alors la somme associée à la ligne horizontale ou verticale dans laquelle figurent les 3 symboles identiques représentant une croix ou un rond.
- 4.8 Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 14 mai 2024,

Par délégation de la Présidente-Directrice
Générale de La Française des jeux

Le Directeur Général
de La Pacifique des jeux

Charles LANTIERI

Thierry GABARRET